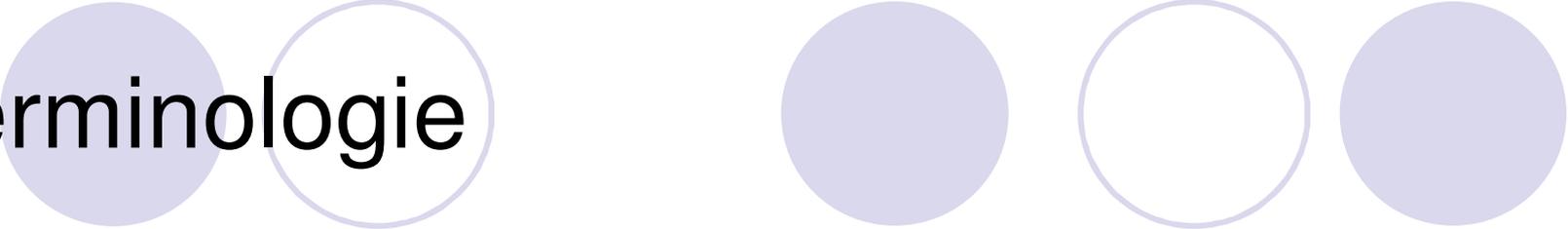




Prendre sa retraite en France Formalités de résidence

Friedemann Eder
Service des Relations avec les Pays-hôtes
25 novembre 2009

Terminologie



- **Résidence selon le droit commun**

- **Union européenne**

UE à 27: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, République tchèque, Slovaquie, Slovénie, Suède

- **Espace économique européen**

EEE à 30: UE + Islande, Liechtenstein, Norvège

- **Accords bilatéraux**

AB à 31: UE + Suisse + étendus à: Islande, Liechtenstein, Norvège



Nationalité: UE, EEE, Suisse

- **Enregistrement à la mairie**

- dans les trois mois
- délivrance d'une attestation d'enregistrement

- **N.B.: libre circulation des personnes**

- droit
- ressources (RMI), assurance maladie-maternité, ordre et santé publics
- carte d'identité ou passeport
- titre de séjour "CE - non actif" facultatif



Nationalité: UE

Particularité: Bulgarie et Roumanie

- **Titre de séjour obligatoire**

- Si activité professionnelle salariée ou non salariée en France.

- **Autorisation de travail**

- période transitoire de max. 7 ans (au plus tard 2014)
- délivrée par la DDTEFP (“préférence communautaire” et 150 métiers)

NB : Les citoyens bulgares et roumains, ayant achevé avec succès en France un cycle de formation conduisant à un diplôme au moins équivalent au Master (dans un établissement d'enseignement habilité au plan national), sont dispensés de titre de séjour et d'autorisation de travail pour l'exercice d'une activité professionnelle.



Nationalité: autres pays

● **Titre de séjour**

- personnes âgées de plus de 18 ans
- demande à la préfecture, sous-préfecture, mairie ou ambassade/consulat de France
- dans les deux mois (délai entre 1 et 3 mois)

● **Récépissé de demande**

- document provisoire de séjour

Nationalité: autres pays

Particularité: familles UE, EEE, Suisse

- **Définition**

- conjoint
- enfants de moins de 21 ans ou à charge (y compris du conjoint)
- ascendants directs à charge (y compris du conjoint)

- **Titre de séjour “CE - membre de famille”**

- droit
- demande à la préfecture, sous-préfecture, mairie ou ambassade/consulat de France

Dossier de demande de titre de séjour

- Formulaire
- Pièce d'identité
- Livret de famille ou équivalent
- Attestation de la Caisse de Pensions
- Attestation d'assurance maladie/accident
- Justificatif de logement
- Photographies d'identité
- Attestation de restitution du document MAE

Sources d'information

- www.service-public.fr (portail de l'administration française)
- Allô Service public : 3939 (depuis un poste fixe en France)
- www.vie-publique.fr (portail du citoyen)
- www.ain.pref.gouv.fr (Préfecture de l'Ain)
- www.haute-savoie.pref.gouv.fr (Préfecture de la Haute-Savoie)
- www.notaires.fr (portail des notaires de France)
- Europe Direct : 00800 6 7 8 9 10 11, numéro gratuit et unique valable pour tous les EM de l'UE (conseils pratiques, informations générales...)